



Règlement du concours national de la Semaine Bleue 2016

La Semaine Bleue, c'est 365 jours pour agir et 7 jours pour le dire

Ces 7 jours annuels constituent un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées, sur les réalisations et projets des associations.

Cet événement est l'occasion pour les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés, d'organiser tout au long de la semaine des animations qui permettent de créer des liens entre générations en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les « vieux » dans notre société.

Article 1 – Le concours

À l'occasion de la Semaine Bleue 2016, qui se déroulera du **3 au 9 octobre**, un concours récompensera les meilleurs projets organisés à l'échelon d'un département, d'un canton, d'une commune, d'un établissement sur le thème « **À tout âge : faire société** ».

Article 2 – Les projets candidats

Pour être éligibles, ces projets doivent illustrer le thème de l'année : « **À tout âge : faire société** » et être réalisés au moins en partie au cours de la Semaine Bleue 2016.

Ils mettront en valeur la participation des retraités et des personnes âgées à la vie en société, la diversité de leurs engagements dans les familles, les quartiers, les associations... Le caractère novateur des projets est également un critère de sélection.

Le lieu d'action peut être unique ou démultiplié selon les manifestations et les animations.

Article 3 – Sont admis à concourir

- Les comités départementaux et locaux de la Semaine Bleue,
- Les associations,
- Les coordinations gérontologiques (CLIC, etc.)
- Les collectivités locales et les CCAS,
- Les établissements et services privés ou publics sans but lucratif.

Le concours n'est pas ouvert aux organisations privées commerciales.

Article 4 – Participation au concours

Pour concourir, les organismes candidats doivent s'inscrire en ligne sur le site internet de la Semaine Bleue www.semaine-bleue.org. Pour ce faire, l'organisme doit se créer un compte utilisateur avec un identifiant et mot de passe qui lui permettra d'inscrire son action et proposer son projet au concours et le cas échéant de le compléter ou le modifier.

Une fois votre espace membre créé vous pourrez y accéder avec votre identifiant et votre mot de passe fourni par e-mail.

A – Pré-inscription au concours

Pour vous inscrire aux concours, veuillez-suivre les différentes étapes en remplissant tous les champs. Une fois votre inscription terminée, il vous est attribué un « code » correspondant à votre participation. Ce « code » est unique et rattaché à votre compte utilisateur et à l'action que vous avez saisie.

Une fois votre action visée par le comité national, elle sera mise en ligne sur la cartographie interactive.

La préinscription ne constitue en aucun cas une inscription au concours.

Pour l'édition 2016, la préinscription en ligne est ouverte jusqu'au 15 juillet 2016, 00h00.

B – Inscription au concours

Afin de valider votre préinscription, **vous devez obligatoirement joindre la fiche d'information avec les statuts ou tout autre document** indiquant que vous n'êtes pas un organisme à vocation commerciale (statuts, parution JO, ...):

- Soit lors de votre préinscription en ligne en le téléchargeant dans les documents de l'action.
- Soit en le communiquant par courrier à l'adresse suivante :

Comité National de la Semaine Bleue
Concours 2016
15 rue Albert – CS 21306
75214 Paris Cedex 13

Nous vous invitons à communiquer par courrier toutes les pièces détaillant votre projet, afin de permettre un meilleur examen par le jury :

- Objectifs, organisation, supports, médiatisation, ...
- Affiche, programme, ...

Vous pouvez en informer le comité départemental de votre département (cf. site)

Pour l'édition 2016, l'envoi des documents papiers doit se faire au plus tard le 15 juillet 2016, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Comité National de la Semaine Bleue
Concours 2016
15 rue Albert – CS 21306
75214 Paris Cedex 13

C – Inscription au concours validé

Votre inscription au concours est validée lorsque votre action apparaît sur la cartographie dynamique avec un panneau comprenant une étoile de couleur « bronze ».

Vous pouvez à tout moment, en utilisant vos identifiant et mot de passe, modifier le contenu de votre action. L'action sera alors supprimée de la cartographie dynamique jusqu'à sa validation par le comité national.

Article 5 – Le Jury

Le jury délibérera le **6 septembre 2016** sur les projets reçus dans les délais impartis, et répondant aux critères exigés par le présent règlement.

Le jury est composé des membres du Comité national d'entente de la Semaine Bleue.

Tous les organismes primés seront informés des résultats du concours par courrier. Les résultats seront consultables sur le site www.semaine-bleue.org

Article 6 – Les prix

6 prix seront décernés dans le cadre de ce concours :

- Le prix « Intergénération » d'une valeur de 4 000 € est décerné par le Ministère des Affaires sociales et de la Santé.
- Le Grand Prix d'une valeur de 3 800 € et le deuxième prix d'une valeur de 3 100 € sont décernés par la Fondation de France.
- Le prix « Agirc-Arrco » d'une valeur de 3 500 € est décerné par la retraite complémentaire Agirc-Arrco.
- Le prix « CNAV » d'une valeur de 3 500 € est décerné par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse.
- Le prix « CCMSA » d'une valeur de 3 500 € est décerné par la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole.

Article 7 – Calendrier : ATTENTION NOUVELLES ÉCHÉANCES

Date de limite de dépôt des pré-inscriptions au concours sur le site internet	15 juillet 2016
Date de limite de dépôt des pièces justificatives pour l'inscription (statuts, ...) ou des inscriptions <u>par courrier uniquement</u> (cachet de la poste faisant foi).	15 juillet 2016
Réunion du jury de sélection du concours	6 septembre 2016
Semaine Bleue	du 3 au 9 octobre 2016